Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Enquête publique - CRCBN
De : Antoine Neau <
Date : 06/06/2023 10:01
Pour : pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Pour rappel

L'activité Mytilicole est présente en Baie du Mont-Saint-Michel depuis 1954. La baie est suivie par les services de l'état (ifremer, ddtm, …) depuis 1962. Les professionnels ont toujours fait évoluer le schéma des structures (réduction du nombre de pieux, élargissement de la zone de travail….) en fonction de la biomasse présente dans la baie; de sorte à stabiliser le tonnage sortie en Baie du Mont-Saint-Michel, chaque année entre 10000 et 12000 tonnes.

Les moules sont un produit 100% naturel sans aucun intrant, qui doit être élevé dans une eau de bonne qualité. Les analyses réalisées par les professionnels chaque semaine lors de la saison de récolte sont la pour le prouver.

La pratique de mise en application au sol est utilisée par les professionnels depuis de nombreuses années et depuis 2 ans elle est encadrée par un arrêté préfectoral avec une obligation de suivi sanitaire du milieu et des zones concernées par la mise en application au sol. Ce suivi est a chaque fois interrompu par la suspension des arrêtés. Et pour le moment les études d'impacts sont en faveur du maintien de l'activité.

Les zone concernées se situent à plus d 1km de la côte et représente une infime partie de la Baie du Mont-Saint-Michel et ne représente en aucun cas une pollution puisque ces zones sont nettoyées par la marée 2 fois par jour et par les goélands aussitôt la mise en application effectuée.

De plus les mytiliculteurs investissent depuis plus de 10 ans dans des solutions de retraitement et de valorisation afin d'en diminuer les quantités (tout en conservant un petite partie de mise en application afin de se protéger des goélands qui représente une part importante de la prédation sur les bouchot).

Pour finir il faut que le bon sens environnemental prime (cf. Étude Poseidon).
En effet les pratiques de culture sont pointées du doigt sans jamais parler du bénéfice environnemental que représente la mytiliculture sur bouchot. Les moules filtrent l'eau et donc la dépolluent (les principales sources de pollution dans la baie proviennent des débordements de stations d'épuration et non des pratiques des Mytilicoles). La mytiliculture peut se vanter d'avoir une des empreinte carbone parmi les plus faible de France 296kg de co2 émis par tonne de protéines récoltées (contre 83 tonnes pour un élevage bovin par exemple), je ne suis pas sûr que le traitement par filière agréée imposé aux professionnels cette année ait été bénéfique à cette empreinte (400 km par jour en poids lourd pendant 4 mois pour enfouir les petites moules soit une réponse environnementale convenable).

Le retour au bon sens environnemental doit primer.

Cordialement Antoine NEAU